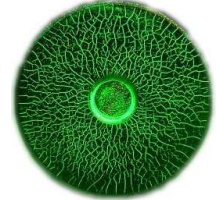


Produit **FLUXO 302** Référence **DFTC166C** Date **15/11/2007** Page **1/2**

FLUXO 302

Concentré magnétique aqueux contenant des pigments fluorescents pour lecture des défauts fins sous lumière U.V



Principe du contrôle : La pièce est soumise à un flux magnétique qui est dévié en présence d'un défaut. Cette fuite attire les particules du produit révélateur et révèle la signature du défaut.

Utilisation : Cette technique est applicable pour mettre en évidence des défauts débouchants ou sous-jacents dans tous les matériaux ferromagnétiques, quelque soit le procédé d'élaboration de la pièce : fonderie, forge, usinage, rectification, etc...

Domaines d'application : Automobile, Ferroviaire, etc...

Préparation :

- ✓ Concentré à diluer à **1,5% à 2% par litre d'eau** d'une dureté inférieure à 30°F, soit 1L de **FLUXO 302** pour 50L d'eau, dans le cas de contrôle de pièces sensibles à la corrosion
- ✓ Concentré à diluer à **1% par litre d'eau** d'une dureté inférieure à 30°F, soit 1L de **FLUXO 302** pour 100L d'eau, avec un complément de **FLUXO 209** à raison de **1%** par litre d'eau.
- ✓ Concentré à diluer à **1% par litre d'eau** d'une dureté inférieure à 30°F, soit 1L de **FLUXO 302** pour 100L d'eau, dans le cas de contrôle de pièces non sensibles à la corrosion.

Agiter vigoureusement le bidon pour remettre en suspension les particules afin d'obtenir la concentration appropriée de particules magnétiques fluorescentes dans le produit prêt à l'emploi.

Composition : Le **FLUXO 302** est un concentré constitué de pigments magnétiques fluorescents sous lumière UV-A, d'agents mouillants (bonne mouillabilité sur les pièces), d'inhibiteurs de corrosion (protection anticorrosive lors du contrôle), et de bactéricide.

Normes & Homologations : Le **FLUXO 302** est inscrit dans la liste des produits homologués, est conforme aux différentes normes suivantes, et satisfait ou même excède les exigences de nombreuses spécifications telles que :

- Norme **NF EN ISO 9934-2**
- **ASTM E1444-01**- Section 5.8
- **ASME Boiler & Pressure Vessel Code**, SECTION V, 2004 Ed
- **Code RCC-M Ed 2000** - Tome III - § *MC 5135 "Liqueurs magnétiques"*

Caractéristiques : Le **FLUXO 302** est conforme à la norme internationale **NF EN ISO 9934-2** concernant les produits magnétoscopiques, notamment sur les points suivants :

- ✓ Performances : 70mm (longueur cumulée) sur Témoin C
- ✓ Aspect & couleur : Concentré visqueux vert
- ✓ Granulométrie : Diamètre moyen des particules 3µm -

$D_{10\%} > 1,5 \mu\text{m}$ - $D_{90\%} < 40 \mu\text{m}$

SREM Technologies se réserve le droit de toutes modifications.

Produit **FLUXO 302** Référence **DFTC166C** Date **15/11/2007** Page **2/2**

- ✓ Résistance à la température : stable
- ✓ Fluorescence de la poudre : coefficient de fluorescence $\beta \approx 3,8 \text{ cd.W}^{-1}$
- ✓ Aucune fluorescence du liquide porteur
- ✓ Test de corrosion : niveau 0 (selon NF EN ISO 9934-2 Annexe C)
- ✓ Stabilité mécanique : produit stable pour essai de courte et de longue durée
- ✓ Pouvoir moussant : insignifiant
- ✓ Volume de sédimentation (1 heure) : minimum 0,1 ml/100 ml

Tests de performance : Pour tester l'évolution des performances de détection du **FLUXO 302** dans le temps, procéder avec le Témoin C, selon la méthode décrite dans la norme **NF EN ISO 9934-2**, (pièce référence type 2).
La longueur de signature constatée est à comparer à la valeur mesurée sur le produit neuf. Elle ne doit pas être inférieure à 25 mm pour les deux côtés droit et gauche.

Conditionnement : Bidon de 5L - Flacon de 0,5L

Stockage : Hors gel

Hygiène & Sécurité : Produit classé NON DANGEREUX selon la classification européenne.
Ne contient pas de nitrite - pas de nonylphénols éthoxylés -
Pour plus de renseignement, consulter la FDS - Fiche de Données de Sécurité -

Validité : 18 mois après la date de fabrication figurant sur l'emballage.

Conseils : Bien agiter la préparation avant tout dosage et toute utilisation.
Utiliser la pâte protectrice K300 pour éviter tout risque de dermatose.

Rejets : Ne pas rejeter le produit concentré à l'égout, le faire reprendre par un récupérateur agréé.
Pour le produit dilué, se conformer aux réglementations appliquées sur le site.

SREM Technologies se réserve le droit de toutes modifications.